

DECRET : 90-10 du 26 Janvier 1990

portant nomination de Monsieur Toni Orou N'DA BIO en qualité de Directeur Adjoint du Cabinet Militaire du Président de la République.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU l'Ordonnance N° 75-21 du 24 Mars 1975 fixant la composition du Cabinet du Président de la République et la structure des ministères ;
- VU le décret N° 89-310 du 5 Août 1989 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- SVR décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin en sa séance du 19 Décembre 1989 ;
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 20 Décembre 1989 ;

D E C R E T E :

Article 1er Monsieur Toni Orou N'DA BIO est nommé Directeur Adjoint du Cabinet Militaire du Président de la République.

Article 2.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et prend effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

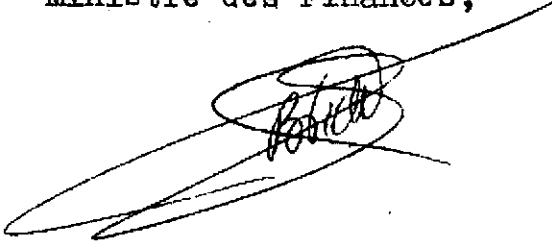
Fait à COTONOU, le 26 Janvier 1990

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

.../...

Ministre des Finances,

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'Didier DASSI', is written over a horizontal line.

Didier DASSI

Ampliatiions : PR 6 SA/CC 4 CP/ANR 4 CPC 2 PPC 2 SGCEN 4 SPD 1 MF 4
AUTRES MINISTERES 15 CEAP 6 DPE-DLC-INSAE 3 BN-DCF-DTCP-DSDV-DI 10
DAN-BN 2 UNB-FASJEP 2 BCP 1 ONEPI 1 MDFAP 4 EMG/FAP 2 EM/FDN 2 EM/FSP
2 DSI 2 IGE 3 DCCT 1 GCONB 1 INTERESSE 1 JORPB 1.-